



Union Interrégionale **Justice** TOULOUSE

CSA Interrégional

Protocole d'Accord

En date du 11 juin 2025, l'Administration et les Organisations Syndicales représentatives du ressort de Toulouse se sont réunies pour un Comité Social d'Administration - Groupe de Travail
PROTOCOLE D'ACCORD

Point d'avancée sur la mise en œuvre des actions prévus par le protocole.

1. Banalisation d'une grande partie du parc des véhicules

Le but à atteindre est de 75 %, sur le ressort, l'objectif est atteint.

2. Augmentation progressive du parc de véhicules légers différenciés

Non seulement l'augmentation mais également le renouvellement. 27 Véhicules ont été reçus. 25 Véhicules vont arriver sur l'exercice 2025-2026 directement payés par la DAP. Les mêmes modèles connus type RENAULT ESPACE.

Concernant le renouvellement des VTD les gros véhicules doivent rester sérigraphiés. La commande à la DAP fait état de VL - TRAFIC, MASTER, ESPACE. UN FORD TOURNEO doit arriver fin juin.

Les 25 Véhicules sont repartis de la sorte : 10 TRAFIC, 4 MASTER, 11 ESPACE. Les livraisons toucheront les PREJ et ELSP.

3. Sécurisation du parc de véhicules en fonctions des besoins locaux

DASCH CAM. Attente de texte afin de légitimer l'utilisation de ce type de caméra. La CNIL a validé le sujet mais l'administration est en attente de la publication du texte. Ce devrait être fait avant la fin 2025 mais pas de calendrier à ce jour.

Feux pénétrant - à suivre !!!

4. Dotation rapide en armes longues et armes d'épaule automatiques et plan de formation y afférent ainsi que l'élaboration d'une doctrine d'emploi

Livraison de 4 APC 9 prévus pour la formation.

Livraison de 10 APC 9 qui seront répartis sur les 2 PREJ MURET et BEZIERS qui sont les deux sites qui verront le déploiement des ESR.

Un marché est entrain d'être passé pour des casques de protection auditive - connecté au SAGEO.

Les 2 ESR : Recrutement de candidats à hauteur de 15 pour le PREJ de MURET et 11 pour le PREJ de BÉZIERS. Une première session de formation pourrait avoir lieu courant juillet mais à voir. Livret de formation reçu seulement vendredi dernier.

5. Déploiement immédiat et généralisation du holster cuisse et du holster poitrine

Recensement du nombre d'agents formés: 193 agents déjà formés parmi les ELSP, PREJ et UH.

L'administration informe que le holster poitrine ne sera déployé uniquement lorsque l'intégralité des agents concernés seront formés.

L'Expert FO Justice alerte sur le fait qu'il n'y a qu'un holster poitrine par véhicule et que lorsque vous voulez modifier la position des griffes d'un agent à l'autre, c'est extrêmement délicat et très fragile. **L'Expert FO Justice** informe que du coup certains agents ont commencé à acheter sur leurs deniers un matériel individuel (43€).

FO Justice Toulouse va porter cette problématique au niveau national afin qu'il puisse être évoqué une dotation individuelle.

6.Mise à disposition du gilet pare-balle lourd pour les missions signalées

Toujours en attente de l'avenant sur plaque additionnelle. La livraison devrait se faire 2^e semestre 2025. En février lors du CSA Spécial, l'administration nous avait annoncé 1^{er} Trimestre 2025.

7.Déploiement rapide du PIE et de la caméra piétons ainsi que de la bombe incapacitante à grande capacité

Réalisation de la distribution des 32 aérosols. Interrogation sur la catégorie en type d'armement afin de réaliser la formation.

Camera piéton : le calendrier est à la main de la DAP. Toujours en attente d'une définition écrite de la doctrine d'emploi.

PIE : pas grand-chose comme information sur le déploiement généralisé.

8.Accélération et poursuite du déploiement des dispositifs anti drones et brouilleurs téléphones

7 Brouilleurs mobiles validés par la DAP sur les 16 demandés. La DISP a revu la répartition avec 3 pour Perpignan, 2 pour Béziers, 2 pour VLM afin de brouiller nos QI.

Concernant les DNCD l'installation sur LANNEMEZAN est terminée.

BÉZIERS, LANNEMEZAN et PERPIGNAN dotés de brouilleurs drones.

SEYSSES est prévu pour 2025 et en cours de demande pour VLM. Une étude a été faite également pour NÎMES à la demande du parquet au vu du nombre de survol de drones.

9.État des lieux des matériels de communication et d'alarme dans les établissements afin d'établir une liste de priorités dans les DISP

Changement de matériel SAGEO avec des nouvelles notices.

10.Expertiser la politique de doter chaque établissement d'un chien en spécialité stupéfiants et examen des mutualisations possibles PN et GN

C'est un point qui n'est plus évoqué entre la DAP et la DISP.

11.Généralisation de l'accès à GENESIS à tous les agents PREJ pour l'amélioration de l'évolution de la dangerosité du détenu en prévision de son extraction

Les agents ont accès à GENESIS.

12.Possibilité d'utiliser le deux-ton et le gyrophare pour l'ensemble des niveaux d'escortes

Pour le Directeur Interrégional, il n'y a pas de sujet. Il ne faut pas en abuser et le texte stipule en respectant le code de la route.

13.Refonte des niveaux d'escortes et des compositions des équipes en vue de mettre un terme aux « escortes panachées » afin de limiter autant que possible les extractions à deux agents. L'objectif étant de parvenir, à terme, à trois agents

La DISP a travaillé sur une note régionale. Cette note a été présentée aux Chefs d'Établissements

et doit être présentée demain matin aux Chefs de détention et Chefs Infra. Il s'est tenue également une 1ère commission.

L'Expert FO Justice relève le sujet du chauffeur privé - panaché ou pas panaché ???

La DISP nous informe être passé de 19 à 26 DPS sur le ressort.

14.Renforcement des escortes 3 par les FSI ou ERIS, conformément à la doctrine ESP

C'est un sujet qui est directement en lien avec les ressources actuelles. Il y aura toujours besoin de FSI.

15.Harmonisation nationale du port de l'uniforme ou de la tenue civile en fonction de la mission et du port d'armes

Le Directeur Interrégional confirme son positionnement. En civil mais correctement vêtu.

Mme GAU refera un point avec les structures.

16.Conformément à la charte du surveillant acteur d'une détention sécurisée, organisation des services en vue de favoriser un travail en binôme ou îlotage

Pas d'avancée, pas de nouveau sur ce point.

17.Signature et mise en œuvre de la circulaire MJ/MIOM concernant les extractions judiciaires « prêt de main forte »

18.Expertise de la possibilité de réécriture de l'article L225-1 du code pénitentiaire

Concerne la modification qui doit être portée par la loi CRIM-ORG. La loi CRIM-ORG n'est pas publiée pour le moment car il y a eu un recours porté devant le conseil constitutionnel. Depuis la date de rédaction de ce Compte Rendu, **la loi CRIM-ORG a bien été promulguée le 13/06/2025 (JORF du 24/06/2025)**

19.Poursuite et extension des opérations de lutte contre les portables et l'usage de stupéfiants en détention

Les premiers retours sont plutôt bons avec une bonne détection. La qualité du matériel est bonne. Tous les établissements sont livrés.

Lors du CSA Spécial de février, le POM pour LANNEMEZAN n'avait pas été fléché. La DISP nous informe qu'il y a changement et que LANNEMEZAN sera doté d'un POM nouvelle génération.

L'actuel POM en panne sera retiré.

L'ensemble des QI fléchés seront dotés de bagage X.

20.Développer le recours à la visioconférence pour les interrogatoire

La directrice ESP nous informe qu'il sera demandé en priorité pour toute escorte 4 de passer par la visioconférence. Afin d'essayer d'obtenir l'accord, la DISP envoie au magistrat des notes de sécurité avec des éléments et des arguments pour motiver leur décision.

21.Afin de limiter les extractions médicalesdéveloppement de la télémedecine ou de tout autre dispositif, de jour comme de nuit ... L'évolution de la formation initiale des élèves surveillants permettra de mettre fin aux extractions médicales non armées

Point partagé avec le Ministère de la Santé. Chaque Antenne Régionale de Santé est doté d'un budget dédié au développement de la télémedecine (pas uniquement avec la Pénitentiaire).

Le Directeur Interrégional rappelle le travail sur le CP BÉZIERS concernant un procédé de prise en charge de dialyse. Un UVF a été pris pour installer le matériel nécessaire, ce qui n'était pas

prévu à l'initial.

22.État des lieux des accès SAS et circuits internes au sein des juridictions et adaptation des doctrines de l'administration pénitentiaire selon la confirmation locale

La DAP a demandé à la DISP d'identifier 3 cites afin de le faire remonter auprès du secrétariat générale pour des travaux susceptibles t'être réaliser. *(pour des raisons de sécurité, nous ne divulguons rien sur ce point. Bien vouloir vous rapprocher de **vos bureaux locaux FO Justice** pour des informations complémentaires)*

FO Justice alerte sur le fait que les UH sont confrontés au fait qu'ils ne sont pas dotés de badge d'accès. La DISP va en faire la demande.

23.État des lieux des dispositifs de sécurité:lors des extractions médicales en lien avec les partenaires locaux

Sur toutes les structures, les protocoles sont en cours de signature ou en cours de signalisation (des choses ont été mises en place ou des fiches process)

FO Justice alerte sur le fait que sur les grosses structures hospitalières comme RANGUEIL ou PURPAN les agents se retrouvent à devoir attendre en présence de public. La DISP nous informe que les CE de MURET et SEYSSES mutualisent des réunions avec les directeurs de santé afin de travailler sur : des protocoles communs, des places de parking priorisées, des circuits sécurisés, des chambres sécurisées.

24. Les équilibres entre ELSP et agents en détention, dans l'objectif de réinjecter des effectifs en coursives.

Non abordé

25. Porter en interministérielle le déplafonnement et le décroissement de la bonification du 1/5ième

Non abordé

26.Prorogation de la dérogation à la condition de diplôme pour le concours de surveillant

À partir de 2026, il faudra avoir le BAC en poche pour prétendre pouvoir passer le concours de surveillant pénitentiaire.

27.Formation ESP : transformation des formations validantes et recyclantes des ESP en formations continues pour les habilitations périodiques

L'habilitation qui devient pérenne, passage d'une formation de renouvellement d'habilitation tous les 2ans à une formation continue de 4 jours/an.

Une problématique qui va arriver à partir de septembre, les nouvelles promotions d'élèves surveillants vont être formées ESP. 2,5 jours sur le théorique seront pris à l'ENAP mais les 5 jours de pratique du tir seront à effectuer en établissement, ce qui veut dire que se seront les moniteurs et formateurs qui devront absorber ces 5 jours de formation.

28. Plan de formation continue pour maintien du niveau de compétences des agents, adapté au risque dont la systématisation de la formation 1^{er} secours/blessures de guerre

La validation du livret de formation SOP : indissociable le PSC et le SOP. Passage sur 3 jours pour tout le monde à partir de cette année et cela sur 2 ans.

29. et 30. Outre-mer

31. Mise en œuvre d'une large concertation pluridisciplinaire sur la surpopulation carcérale

Le DI informe qu'aujourd'hui à l'heure où il parle, il y a une réunion de crise au sein du cabinet avec le Ministre et le DAP principalement depuis l'épisode de vendredi 06 juin 2025 sur Perpignan. (**FO Justice CP Perpignan** était mobilisé devant l'établissement catalan). L'après-midi du vendredi le Ministre a décidé d'enclencher une réunion de crise.

Le DI annonce l'incapacité de matelas au sol pour les femmes. Pour les mineurs même constat et concernant la capacité restante du nombre de matelas au sol sur le ressort est de 254.

Le DI annonce le début des transferts le 18 août sur le DAC de NÎMES. Une montée en charge va s'opérer entre le 18 août et la fin de 1ère semaine de septembre (150 places). Cette opération devrait donner une petite bouffée d'oxygène !!!

Le 10 juin 2025, 1230 matelas au sol sur le ressort.

32. Compétence DAP

33. Lancement d'un grand chantier sur les cycles de travail afin de mieux concilier les équilibres de temps de vie pro/perso et de mettre un terme au mode dégradé

Note DAP proposée lors des CSA sur les diverses structures.

Demande de la DISP sur un diagnostic sur la faisabilité ou pas de pouvoir mettre en place mais de manière locale. MONTAUBAN est sur un fonctionne en lien avec la demande.

Plusieurs établissements sont dans une démarche de travail afin d'améliorer les rythmes de travail.

Une seule question diverse, celle de **FO Justice** :

Nous sommes revenus sur l'interprétation qu'a Mr le Directeur Interrégional concernant l'utilisation du 2 TON et du GYROPHARE lors d'un transfert par exemple. Rappel des faits, le TRF d'une escorte de Carcassonne s'est vue être prise en sandwich par 2 fourgons durant plusieurs minutes.

Les Membres FO Justice élus le 24/06/2025

